

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

Nombre de conseillers
- en exercice : 33
- présents : 29
- ayant pris part au vote : 32
- procurations : 3

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

L'an deux mille dix-huit et le 26 septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière en date du 20 septembre, sous la présidence de Monsieur Marc PERE, Maire.

MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0

Etaient présents : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, Mme BRIGITTE BEC, MME ISABELLE GODEAS, MME FLORENCE TOULZE, M. PHILIPPE BAUMLIN, MME SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, MME MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, MME MICHELE CHAVE, M. FREDERIC BAMIERE, MME KATY COLDER, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. LAURENT ORTIC, M. JOËL FEULLERAT, M. PATRICE ETAVE, M. JEAN-MARIE VITRAC, M. DOMINIQUE GIRONNET, M. FREDERIC COMBE, MME NATHALIE GAUVRIT, M. DENIS MOLET, MME NADINE MAURIN, M. XAVIER MANGOGNA, MME BRIGITTE CABANES-MURITH, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, M. ERWAN DANIEL, MME CLAUDE RIERA, M. NICOLAS COSTES

☎ 05.62.89.22.89

Etaient absents excusés ayant donné procuration : MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, (Pouvoir donné à Mme BRIGITTE BEC), M. JACQUES DAHAN (Pouvoir donné à MME CLAUDE RIERA), MME ELISABETH ATTELAN (Pouvoir donné à M. ERWAN DANIEL)

Était absente excusée : MME ISABELLE SEROR

Monsieur FREDERIC BAMIERE a été élu secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION n°2018/85

Objet : Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne SDEHG – Rénovation de l'éclairage de divers points lumineux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la demande de la Commune concernant la rénovation de l'éclairage de divers points lumineux, opération référence 11 BT 438, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire comme suivant :

- **PL 2450** : Rue des Chardonnerets
Fourniture, pose et raccordement d'une lanterne sur mât existant à appareillage LED 30W bi-puissance.
- **PL 2511** : Chemin du Merle
Fourniture, pose et raccordement d'une lanterne à appareillage LED 35W bi-puissance. L'étude confirmera si la crosse peut être conservée.
- **PL 2207** : Rue du Rouge-Gorge
Fourniture, pose et raccordement d'une lanterne sur mât existant à appareillage LED 20W bi-puissance.

Envoyé en préfecture le 27/09/2018

Reçu en préfecture le 27/09/2018

Affiché le 27 SEP. 2018

ID : 031-213105612-20180927-D2018_85-DE



- **PL 308** : Piétonnier de la Grande Halle, Caminot del Prat
Fourniture, pose et raccordement d'une lanterne sur mât existant à appareillage LED 20W bi-puissance.

- **PL 3532** : Rue du Goëland Argenté
Fourniture, pose et raccordement d'un ensemble d'éclairage public composé d'un mât de 5 mètres de hauteur et d'une lanterne à appareillage LED 25W bi-puissance.

- **PL 2535** : Rue des Rossignols
Fourniture, pose et raccordement d'une lanterne sur poteau béton à appareillage LED 35W bi-puissance. L'étude confirmera si la crose peut être conservée.

- **PL 3276** : Chemin Malbou
Fourniture, pose et raccordement d'un ensemble d'éclairage public composé d'un mât de 7 mètres de hauteur et d'une lanterne à appareillage LED 40W bi-puissance.

- **PL 1988** : Rue de Leucate
Fourniture, pose et raccordement d'une lanterne sur mât existant à appareillage LED 30W bi-puissance.

- **PL 4016** : Rue des Fauvettes
Fourniture, pose et raccordement d'un ensemble d'éclairage public composé d'un mât de 5 mètres de hauteur et d'une lanterne à appareillage LED 25W bi-puissance.

- **PL 2533** : Passage piétons à l'intersection entre l'avenue de Cornaudric et le Chemin du Merle
Fourniture, pose et raccordement d'une lanterne sur mât existant à appareillage LED 25W bi-puissance avec une optique de configuration piétonne.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la Commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)	3 248 €
<input type="checkbox"/> Part SDEHG	13 200 €
<input type="checkbox"/> Part restant à la charge de la Commune (ESTIMATION)	4 177 €
Total	20 625 €

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la Commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette décision, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la Commune pour validation avant planification des travaux.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal :

- D'approuver l'Avant-Projet Sommaire de l'opération référence 11 BT 438,
- De s'engager à couvrir la part restant à la charge de la Commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Envoyé en préfecture le 27/09/2018

Reçu en préfecture le 27/09/2018

Affiché le 27 SEP. 2018

Bescher
L'Orbuit

ID : 031-213105612-20180927-D2018_85-DE

Article 1

Moins 6 abstentions (M.PATRICE ETAVE, M.JACQUES DAHAN, Mme ELISABETH ATTELAN, M.ERWAN DANIEL, Mme CLAUDE RIERA, M.NICOLAS COSTES)

- D'approuver l'Avant-Projet Sommaire de l'opération référence 11 BT 438,
- De s'engager à couvrir la part restant à la charge de la Commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Marc PÉRE

- Transmis le 27 SEP. 2018
- Affiché le 27 SEP. 2018

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint au Maire
David ROFÉ

